

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de délibération d'Assemblée Générale Ordinaire</p>
--

Le 11 juin 2023 à 11h00

Les membres de l'association OM Toujours se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de leur président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Mr le Président constate que 22 membres de l'association sont présents.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

Mr le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral et rapport financier
- Mise en place du nouveau Conseil d'Administration
- Prix de l'adhésion et prix des places
- Nouvelle situation avec le CAOM
- Questions diverses

Mme la secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Un exemplaire des statuts.

Rapport moral et rapport financier

Mr la Président nous présente le rapport moral pour l'exercice écoulé ainsi que le rapport financier pour le même exercice. Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Mr la Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

- 1ère résolution : "Le rapport moral présenté à l'assemblée est adopté à la majorité"
- 2e résolution : « Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social 2022-2023, les approuvent tels qu'ils leur sont présentés par le Président et donnent à celui-ci quitus de leur gestion ».
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.

Mise en place du nouveau Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en place a été réélu à la majorité.
Mr le Président n présente les trois nouveaux candidats souhaitant intégrer le Conseil d'Administration : Daniel SORIA, Corentin ALLARD et Eddy SMETS.
Tous trois sont élus à la majorité des voix.

Prix de l'adhésion et prix des places

Il a été décidé à la majorité des voix que le prix de l'adhésion passerait de 20 à 25€ pour la saison 2023-2024 et de laisser les places au même tarif.

Nouvelle situation avec le CAOM

Nous avons vu l'apparition de « CAOM Nouvelle Génération » pour animer le bas du Virage Nord. Il a été convenu de leur offrir un maximum d'aide afin de renforcer les liens avec eux en leur demandant une liste du matériel nécessaire, plutôt que de donner de l'argent.
Une aide au bâchage sera également possible par le biais de 2 ou 3 adhérents qui resteraient jusqu'au début de match et permettrait ainsi de réutiliser les abonnements des personnes déjà dans le stade.

Questions diverses

➤ Matches à domicile

Le constat a été fait qu'il n'y a eu que très peu de demandes pour les matchs au Vélodrome. Le sondage a révélé en grande partie le transport en minibus jugé trop long ainsi que la distance entre le parking du MUCEM.

Le débat est alors ouvert sur le type de transport à adopter.

Certains préfèrent le train mais ce type de transport est difficile à combiner aux matchs du dimanche soir car il imposerait de passer la nuit du dimanche au lundi à Marseille (plus coûteux, obligation de poser la journée du lundi)

Le minibus semble être la solution la plus appropriée. Un adhérent suggère de trouver un parking plus proche du stade, le Parc Chanot par exemple.

➤ Matches à l'extérieur

Concernant les matchs à l'extérieur, le nombre de demandes de places est beaucoup plus important que le nombre de places obtenues.

La règle du « premier arrivé, premier servi » semble obsolète sachant que peu d'adhérents peuvent connaître leurs disponibilités à l'avance.

Le Président explique qu'il va se renseigner pour la location d'un bus de 25-30 places. L'association possède à ce jour 5 comptes OuiCar, permettant de louer jusqu'à cinq minibus. Il faut impérativement privilégier ce mode de transport pour les matchs à l'extérieur, l'utilisation d'un véhicule léger étant jugée trop dangereuse.

OM Toujours

➤ L'achat d'un minibus

La question de l'achat d'un minibus est évoquée.

Le Président relève les points négatifs (lieu de stationnement, personne responsable de la gestion, assurance, entretien).

Le débat est alors ouvert. Un membre du Conseil d'Administration propose de s'occuper de l'entretien du véhicule, travaillant dans ce domaine. Le Président émet alors une réserve : qui va prendre le relais en cas de départ de ce membre ? Un autre adhérent répond que le véhicule peut être vendu si plus personne ne peut gérer.

Plus personne ne demandant la parole, Le débat est alors clos.

➤ Les adhésions 2023-2024

Certains adhérents demandent une sorte de filtrage des nouveaux adhérents pour plus de sécurité. Le Président rétorque qu'en tant qu'association, nous ne sommes en mesure de refuser des adhérents.

Il est alors décidé que les adhésions se feront comme suit :

- Renouvellement des adhésions
- Parrainage
- Nouvelles adhésions

➤ Logo

Monsieur le Président présente les différents logos qui ont été proposés par des adhérents

Il explique que le choix du logo sera fait par l'intermédiaire d'un vote proposé aux adhérents de la saison 2022-2023.

Le créateur du logo aura son adhésion 2023-2024 offerte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Le Président : Jackie MORALES PASTOR

La secrétaire : Cindy VENDE

